

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ORNE

## COMPTE-RENDU

### SEANCE DU 11 MAI 2021

#### A PUTANGES LE LAC

**Etaient présents** : Sébastien LEROUX, Gérard GRANDSIRE, Jeanne GUILLOUET, Alix DAUGER, Sébastien BEAUFRERE, Sylvain GAUDIN, Philippe MALLARD, Yvette RUBAN, Philippe GRANDIN, Annick MACE, Sophie PICHONNIER, Dominique LEMANCEL, Joël CARON, Xavier LE MENAHES, Jean ONFROY, Lucien BUAT, Katia HALLUIN, Dominique PICHONNIER, Jean-Claude BIGNON, Marie-Françoise FROUEL, François MONTAMBAULT, Pierre MADELINE, Marie-Cécile LEPELIER, Patrice LIENART, Michel PETIT, Christine POMMIER, Annette MARTIN, Régis DUCHESNE, Véronique DELAUNAY.

**Absents excusés ayant donné procuration** : Isabelle MOITEAUX à Marie-Françoise FROUEL, Jean-Louis PITEL à Jeanne GUILLOUET.

**Absents excusés** : Denis MOREAU, Nelly GREUSARD.

Madame Sophie PICHONNIER a été désignée secrétaire de séance

#### Approbation du compte rendu de la séance du 14 avril 2021

A la demande de Madame Pommier, la modification suivante est ajoutée :

« 1- Sur les critères pour être éligibles au FPIC, ceci :

Pour accompagner la réforme fiscale en prélevant les ressources des collectivités disposant des ressources les plus dynamiques suite à la suppression de la taxe professionnelle. ». Notre Commune Saint-Hilaire de Briouze est concernée aussi par ce critère.

2- Notre Commune subi une déstabilisation de son budget voire mise en difficulté, depuis la dissolution de la CDC du Pays de Briouze, le FPIC pour Saint-Hilaire de Briouze est une dotation nécessaire pour son budget Communal.

3- Sur l'argumentation du Président sur le SIVOS de Briouze par rapport au FPIC. Depuis 2017, nous avons été intégrés à la CDC du Val d'Orne avec ses compétences dont la Compétence Scolaire, (création du SIVOS sur Briouze), je ne vois pas le rapport avec le FPIC, ce dernier sujet n'a jamais été abordé dans une discussion au moment du transfert de cette compétence ».

Le compte-rendu ainsi modifié est adopté à l'unanimité.

#### Prestation d'ingénierie pour la mise en place et la rédaction du Contrat de Relance et de Transition Ecologique

Monsieur le Président rappelle que lors de la séance du 10 mars 2021, le Conseil Communautaire l'avait, par délibération, autorisé à signer le futur CRTE et à lancer les études requises, pour sa préparation.

Pour rappel, le CRTE portera l'ensemble des projets de la CDC et des communes et va remplacer les dispositifs existants comme les contrats de ruralité et de transition écologique. Par exemple, c'est dans ce document que figureront les projets au titre de la nouvelle compétence mobilité, au titre de la rénovation thermique des logements ou la lutte contre la vacance commerciale.

Ce nouveau cadre de dialogue entre l'Etat et les collectivités, dont la signature est estimée au 30 juin prochain, impose, aux EPCI candidats, la rédaction d'un document préalable très complet.

C'est ce dernier point et le financement proposé par l'Etat qui m'amène à revenir vers vous.

En effet, l'accompagnement de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, permet de bénéficier d'une aide selon deux modalités :

- s'intégrer au marché d'ingénierie mis en place par l'ANCT, avec prise en charge à 100% du bureau d'étude retenu au niveau national,
- une subvention directe possible, plafonnée à 20 000€, permettant de financer une prestation réalisée par un bureau d'études choisis par nos soins.

Après réflexion et échanges avec les services de l'Etat, je vous propose cette seconde option dont le coût sera intégralement couvert par l'aide qui sera versé en 2021 et permettra de recourir aux services de la Coop des Territoires, bureau d'études qui avait réalisé, pour le compte de la commune de Putanges-le-Lac, le dossier de candidature « Petites Villes de Demain ».

Le cabinet pourra ainsi analyser le contexte et nos besoins, puis nous accompagner dans la définition de la vision et du plan d'action. Il rencontrera les communes membres et proposera des ateliers de prospective.

Monsieur le Président rappelle qu'un des objectifs du CRTE sera d'accompagner des actions de développement du territoire, les plus vertueuses possibles en matière de transition écologique et qu'un état des lieux du territoire, permettra de dégager les forces et faiblesses du territoire sur les plans de la mobilité, de l'énergie et du climat, puis une synthèse des axes stratégiques et des objectifs faciliteront son élaboration.

Monsieur le Président invite l'Assemblée à bien vouloir se prononcer sur ce point.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des Membres présents :**

- ✓ Donne mandat à monsieur le Président, ou son représentant, de mener toutes les consultations nécessaires,
- ✓ Autorise monsieur le Président à lancer l'étude requise pour sa préparation, pour un montant maximum de 20 000 €.

**Emprunt bancaire pour le budget annexe PSLA**

Monsieur le Président donne la parole à Madame DAUGER, Présidente de la commission des finances.

Madame Dauger donne connaissance à l'assemblée du résultat de la consultation des trois banques sollicitées pour le prêt de 130 000 €, sur une durée de 10 ans, à taux fixe et échéances trimestrielles :

Banques	Taux	Frais de dossier
Caisse Régionale du Crédit Agricole	0,48%	200 €
Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Normandie	0,32%	150 €
Banque Postale	0,48%	200 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents :**

- ✓ Autorise monsieur le Président, ou son représentant, à réaliser auprès de la Caisse d'Epargne un emprunt d'un montant de 130 000 €, aux conditions suivantes : prêt au taux fixe de 0,32%, pour une durée de 10 ans, aux échéances trimestrielles constantes et aux frais de dossier s'une valeur de 150 €,

- ✓ S'engage pendant toute la durée du prêt de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin les ressources nécessaires pour assurer le paiement des annuités et à inscrire, en priorité, chaque année en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances et au paiement des intérêts,
- ✓ Autorise monsieur le Président, ou son représentant, à signer le contrat de prêt ainsi que tous les actes nécessaires à sa mise en place.

### **Demandes de subventions pour soutenir des projets culturels pour la saison 2021/2022**

Monsieur le Président cède la parole à madame FROUEL, vice-présidente en charge de la culture et des sports.

Madame FROUEL informe que les compagnies « Frappe Tête Théâtre » et « Watermelon Sugar » sont venues lui présenter leur projet culturel associant collectivités, structures culturelles et acteurs du monde rural. Elles souhaitent les mettre en place sur le territoire de la Communauté de Communes du Val d'Orne. Ces appels à projets s'inscrivent dans la politique culturelle menée et financée par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) de Normandie « Territoires Ruraux Territoires de Culture », sous-réserves que ces projets bénéficient de partenaires financiers.

Madame FROUEL propose ainsi de soutenir ces deux associations à hauteur de 2 500 € pour la compagnie « Frappe Tête Théâtre » et 600 € pour la compagnie « Watermelon Sugar ».

Par ailleurs, le directeur de Giel don Bosco a sollicité une subvention de 600 € pour financer l'accueil de la troupe de théâtre « Passerelle Théâtre » au collège à la rentrée prochaine.

Madame FROUEL précise que ce soutien et cet engagement permettront aux compagnies visées de lancer leurs projets, d'obtenir des aides, mais que la CDC n'engagera des dépenses qu'en 2022 en cas de réalisation.

Madame FROUEL signale que le projet de rénovation du terrain de tennis inscrit au budget 2021 n'aura pas lieu cette année car il y a lieu de développer davantage ce projet et prétendre ainsi à des subventions d'investissement sur l'exercice 2022. Par conséquent, la somme prévue pour cette opération d'un montant de 5 000 € ne sera pas dépensée cette année et pourrait permettre de financer d'autres dépenses d'investissement.

Monsieur le Président invite l'Assemblée à bien vouloir se prononcer sur ce point.

### **Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des Membres présents :**

- ✓ Emet un accord de principe à l'attribution des 3 subventions proposées pour la saison culturelle 2021/2022.

### **Syndicat mixte de restauration des rivières de la haute-Rouvre, évolution statutaire**

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que la Communauté de Communes du Val d'Orne est membre du Syndicat Mixte de Restauration des Rivières de la Haute Rouvre. Il fait savoir ensuite à l'assemblée que la Communauté d'Agglomération de Flers a sollicité son retrait du Syndicat Mixte de Restauration pour une partie de ses communes.

Lors de la réunion du 13 avril 2021, le comité syndical a donné son accord pour le retrait de la Communauté d'Agglomération de Flers pour le territoire des communes de Briouze, Pointel, Sainte-Opportune, Le Ménil de Briouze, Le Grais et Lonlay-le-Tesson.

Monsieur le Président indique ensuite qu'en application de l'article L.5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, il y a lieu que le Conseil Communautaire émette un avis sur le retrait sollicité. A défaut de délibération dans un délai de trois mois à compter de la notification par le Président du Syndicat Mixte, l'avis des membres est réputé favorable.

Monsieur le Président invite l'Assemblée à bien vouloir se prononcer sur ce point.

- ✓ **Après en avoir délibéré, les membres du Syndicat Mixte de Restauration des Rivières ne prenant pas part au vote (Pierre MADELINE, Jean-Claude BIGNON, Christine POMMIER, Jean ONFROY, Gérard GRANDSIRE, Lucien BUAT, Régis DUCHESNE, Annette MARTIN, Philippe GRANDIN, Joël CARON, Marie-Françoise FROUEL), le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**
- ✓ Emet un avis favorable au retrait de la Communauté d'Agglomération de Flers pour les communes de Briouze, Pointel, Sainte Opportune, Le Ménil de Briouze, Le Grais et Lonlay le Tesson,
- ✓ Charge enfin Monsieur le Président ou son représentant d'effectuer toutes démarches, de signer toutes pièces relatives à la conduite à bonne fin de la présente délibération.

### **Point d'étapes projet « Etablissements de Services »**

Monsieur LEROUX cède la parole à monsieur DUCHESNE, vice-président en charge de l'éducation et de la jeunesse, pour un point d'étape sur ce dossier.

Ce dernier souligne que le Conseil communautaire avait, par délibération en date du 10 mars dernier, approuvé la candidature au projet de création d'un Etablissement de Services (EDS) en lien avec le collège Gaston Lefavrais.

Monsieur DUCHESNE rappelle que ce projet, soutenu par la directrice académique, est le seul pour toute la région normande. Il a pour ambition de proposer dans un lieu identifié, au collège, un socle de services de proximité, à destination des jeunes et de leurs familles, en utilisant pour socle la politique jeunesse de la CDC. Il vise à associer les Etablissement Publics Locaux d'Enseignement et les collectivités territoriales pour structurer des établissements de services de proximité et offrir un bouquet de services lié à l'éducation, à la jeunesse et à la formation. La date limite de dépôt des dossiers est désormais fixée au 7 juin 2021.

A titre d'exemples non limitatifs, les locaux du collège Gaston Lefavrais, pourraient accueillir, dans ce cadre, des élèves, des familles, des jeunes, des adultes, des agents publics de plusieurs administrations et nouer des partenariats avec la Mission locale.

Monsieur DUCHESNE précise que l'ouverture des activités à destination de la jeunesse (11-18 ans) doit être adoptée afin de confier l'organisation de cette politique à notre partenaire actuel l'UFCV.

Une convention avec cette association permettra ainsi de prendre en charge l'accueil de loisirs, à destination des jeunes enfants (3-11 ans) et des plus âgés, en ouvrant une nouvelle offre pour le public « jeune » mineur. Cette nouvelle prestation est estimée à 60 200 €/an mais pourra bénéficier de financements au titre de l'Etablissement de Services et de la Caisse d'Allocations Familiales.

Monsieur le Président soumet ce principe de financement à l'Assemblée.

### **Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des Membres présents :**

- ✓ Donne mandat à monsieur le Président, ou son représentant, de mener toutes les consultations nécessaires, notamment avec l'UFCV,
- ✓ Autorise monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention pour ouvrir l'accueil collectif de mineurs à la tranche d'âge de 11 à 18 ans,
- ✓ Charge monsieur le Président d'inscrire les sommes correspondantes au budget 2021.

## **PLUI : validation du CCTP et des options retenues par la conférence intercommunale**

Monsieur LEROUX rappelle que la première réunion du Conseil des Maires a eu lieu le mercredi 21 avril 2021. A cette occasion, la composition du comité de pilotage, conformément aux règles de gouvernance adoptées, a débuté. Mesdames et messieurs les Maires sont donc invités à poursuivre la désignation de cette instance.

Par ailleurs, le projet de consultation a été soumis à cette conférence afin de valider les différentes options.

Ainsi, le calendrier global du PLUI a été précisé : il devra être achevé à l'été 2025.

Pour la réalisation de la cartographie de la trame bocagère, 3 options sont possibles :

- I. Le bureau d'étude devra réaliser un état des lieux quantitatif et qualitatif du bocage en identifiant et hiérarchisant les haies et talus en fonction de leurs caractéristiques environnementale, paysagère ou hydraulique. L'offre du bureau d'étude devra comprendre une approche qualitative sur le terrain pour l'ensemble des haies pré repérées et relevant de secteurs à enjeu et/ou de continuités écologiques (haies en rupture de pente, en bord de cours d'eau, en bord de routes et chemins). Les élus mèneront les réunions de concertation avec les habitants et les agriculteurs.

Cette option est la plus utilisée, elle permet de n'avoir qu'un seul interlocuteur pour l'ensemble du projet. Lors de l'analyse des offres, il est possible de porter une attention plus particulière aux propositions, sur ce point. De même, si vous le souhaitez, cette rubrique pourrait être complétée afin de mettre en avant les enjeux de préservations des paysages. Enfin, la vision proposée sera celle du BE.

- II. « L'inventaire » est complètement sorti du marché. Ce dossier est mené à part, par d'autres structures (Chambre d'agriculture ou CPIE par exemple), permettant de mener une étude selon d'autres critères, si cela était jugé nécessaire. La mission peut être menée par le CPIE : avec ou sans CDD qui serait embauché par le CPIE, pour 24 mois, estimatif 30 à 60 000 €. Une autre solution consisterait en un emploi direct par la CDC d'un CDD pour la mission. Pour votre complète information le SYMOA a estimé la mission à 49 140 €.
- III. Le bureau d'études fournit la cartographie définie (prescriptions affinées avec le syndicat de la Rouvre pour plus de précision), les élus, notamment communaux et les habitants font la validation (vérifications sur le terrain) avec le soutien technique de structures spécialisées (comme la CA, les syndicats de rivière et les associations locales). Puis travail de remise en forme et compilation par le BE. Monsieur le Président détaille que cette dernière option présente le meilleur rapport qualité/prix.

L'option n°3, avait été retenue, par les Maires, le 21 avril dernier.

Monsieur GRANDSIRE fait part de son souhait de désigner les membres de la commission aménagement du territoire au sein du comité de pilotage. Monsieur LEROUX rappelle que cette proposition avait été soumise au Conseil des Maires, le 21 avril dernier, mais qu'elle ne fut pas retenue. Il complète en précisant que monsieur GRANDSIRE l'a informé de sa démission le 22 avril 2021 et qu'il a proposé à monsieur MALLARD de prendre en charge le dossier du PLUI. Il ajoute qu'il souhaite avancer sur ce thème et lancer rapidement la consultation prévue.

Monsieur GRANDSIRE détaille à l'Assemblée les motifs de sa démission.

Dans le but de lancer rapidement l'appel d'offres, monsieur le Président invite l'Assemblée à bien vouloir confirmer, ou non, les options retenues par la conférence intercommunale.

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité (30 Voix POUR et 1 ABSTENTION) des Membres présents :**

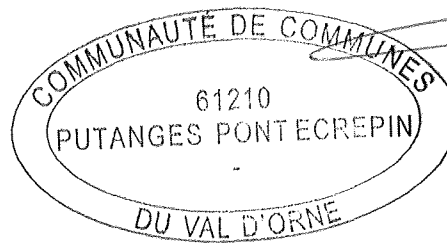
- ✓ Confirme les avis du Conseil des Maires et le choix de l'option n°3,

- ✓ Autorise monsieur le Président, ou son représentant, à lancer la consultation présentée pour la sélection d'un bureau d'études en charge de la réalisation du PLUI,
- ✓ Charge monsieur le Président d'inscrire les sommes correspondantes au budget 2021.

## 7. Questions diverses

La séance est levée à 21h45.

Fait à Putanges-le-Lac, le 31 mai 2021



Le Président